

Le cours de religion à l'école élémentaire : **Une éducation à la fraternité et au vivre-ensemble, des connaissances pour avancer.**

Avril 2018

Chers parents,

Régulièrement ces dernières semaines des reportages à la télévision, des articles de journaux ou des conversations à la radio, des conférences dans des lieux publics... font l'éloge de l'éducation au fait religieux. Des associations, des chercheurs, des pédagogues, des philosophes, des sociologues, ... expliquent qu'il faut organiser l'enseignement du fait religieux. **En Alsace, l'enseignement de la religion à l'école participe au vivre-ensemble et la fraternité.** Il s'agit fondamentalement de donner aux nouvelles générations des clés de lecture par un enseignement qui n'est pas de la catéchèse (qui elle, se vit en paroisses), en connaissant sa propre tradition religieuse et celle des autres.

L'Alsace est en effet, pionnière en ce domaine. Le code de l'éducation en vigueur en Alsace et en Moselle, prévoit une heure d'enseignement de religion par semaine du CP à la Terminale. **Chaque semaine des milliers d'enfants** reçoivent un cours spécifique destiné à enrichir leur culture, à participer à la cohésion sociale, à permettre le dialogue et l'échange.

L'heure de religion permet en effet aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'un enseignement qui leur apporte **une ouverture considérable et essentielle dans ce monde où il leur faudra prendre leur place** : ils élargissent le registre de leur vocabulaire, ils sont capables de situer des fêtes, des lieux, des personnages, des traditions, des symboles. De plus, ces cours sont complémentaires aux enseignements fondamentaux qu'ils reçoivent. Très souvent, les élèves font référence de ce qu'ils ont appris en religion dans leur cours de français, d'histoire, de morale et de civisme, de sciences ou encore d'art plastique.

Les cours d'enseignement de la religion laissent une place importante **au dialogue**. Les enfants et les jeunes peuvent poser des questions, exprimer des avis, des convictions, des désaccords. Ils perçoivent que la différence n'est pas un obstacle ou une concurrence, mais une chance pour construire une société plus respectueuse de l'environnement et de la planète, plus attentive aux besoins vitaux élémentaires. Plus fondamentalement encore, ils entendent qu'eux-mêmes sont une chance, une possibilité de participer à la construction d'un monde plus fraternel, plus humain, plus juste, plus solidaire !

Le cours d'enseignement de la religion est proposé librement. Il est assuré par des intervenants ou des professeurs qui bénéficient d'une formation initiale et continue, **leur permettant de proposer un programme officiel, écrit par les Autorités Religieuses Catholiques, validé par les Autorités Académiques, construit autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'école.** Chaque enfant, chaque jeune, quelles que soient sa confession, les convictions de ses parents, est bienvenu ! Dans certaines écoles, selon les réalités locales, les choix peuvent varier entre un enseignement assuré par des Intervenants catholiques ou protestants, ou un enseignement interconfessionnel, organisés par les instances religieuses et académiques.

Notre souhait est de rendre service à la société. Ce service consiste à donner des clés de lecture, de compréhension, du monde passé et actuel. Il respecte les convictions de chacun ainsi que le principe de laïcité qui garantit cette liberté fondamentale.

Dans un respect profond de votre mission de parents, nous vous invitons à saisir l'originalité et la pertinence d'un tel enseignement et nous vous assurons de notre disponibilité !

Christophe SPERISSEN
Directeur du service de
l'Enseignement de la Religion catholique